

Ms Rude 376

69

*[Faint handwritten text visible along the right edge of the page, including fragments like 'at', 'res', and 're']*



Sire, ce seul fait rendu public par  
l'édit de votre majesté, ferait un bien  
inappréciable.

Le 21 novembre

Ce commencement de scènes qui  
précéderent l'effusion du sang, M. <sup>Cousin</sup>  
Commissaire de police lutait seul et  
courageusement contre une troupe  
d'hommes exaspérés de ce que des gardes  
nationaux s'en vint de croiser leurs  
bayonnettes contre eux. un chef de section  
survint par hazard et justement  
indigné d'entendre des menaces de graves  
répondit avec fermeté vous n'avez qu'à  
le premier et parvint bientôt à soustraire  
le commissaire de police à de mauvais  
traitements.

est Charrier

Nous terminons le récit abrégé des  
faits passés dans notre malheureuse  
ville, celui-ci est sans contredit le plus  
brillant acte de courage et de constance.  
encore favorable à un de ces hommes  
célèbres, c'est à dire un chef de section.  
capitaine de la garde nationale,  
en uniforme. En vertu par ordre du

Bernard



au Cape Nord

<sup>Richard</sup>  
Maire de sa commune (Crisproune) placé à  
la tête d'un poste chargé de la garde  
du général Oudoumeau. . . . . sire, le  
reste ne peut s'expliquer les craintes de  
blesser la modestie de ce brave capitaine  
suspendu la plume qui trace ce rapport,  
appelé à le signer, il compte sur l'honneur  
et la reconnaissance du général pour  
vous apprendre le reste.

Sire, veuillez prendre des renseignements  
sur la sincérité de cet exposé vous  
jugerez des ouvriers youvins par le  
fruit de leurs élections et la conduite de  
leur délégué ils espèrent que vous les  
trouverez dignes de leur espérer les mêmes  
éloges que leur fit M<sup>e</sup> le Maire en leur  
disant vous avez rendu de grands services non  
seulement à la ville mais à la patrie toute entière  
Sire, veuillez répéter cette expression  
~~seulement~~ vous rendez justice non seulement  
aux chefs de section mais encore aux  
chefs d'atelier qui les ont choisis pour  
les défendre contre la misère et la  
colonie.

Sans cette attente l'est avec le

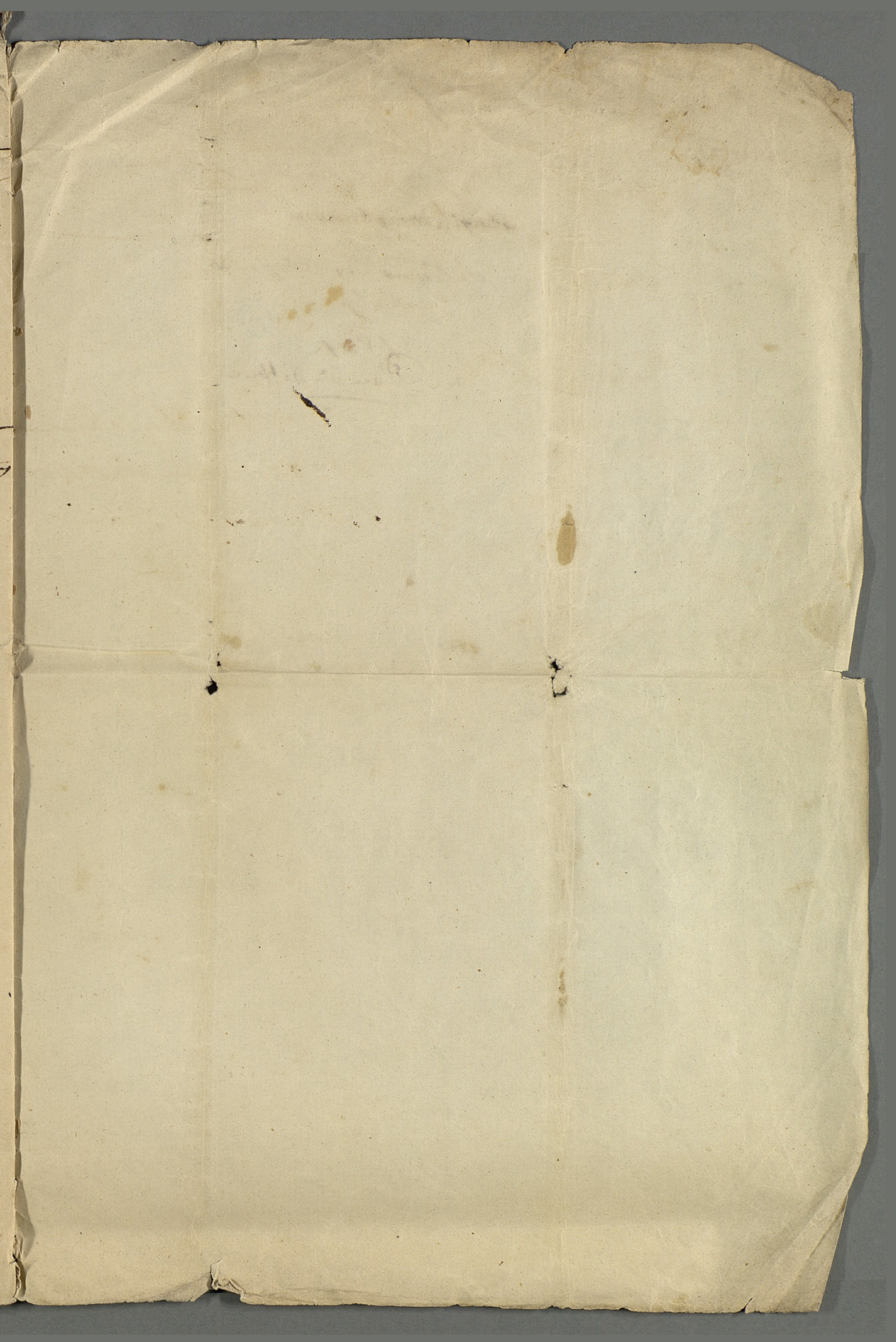


plus grand Dévouement et le plus  
profond respect pour votre majesté  
que nous vous prions de nous  
Ouvrir

Sire,

Vos très humbles  
et obéissans serviteurs  
Signé, Bernand et Charrier.







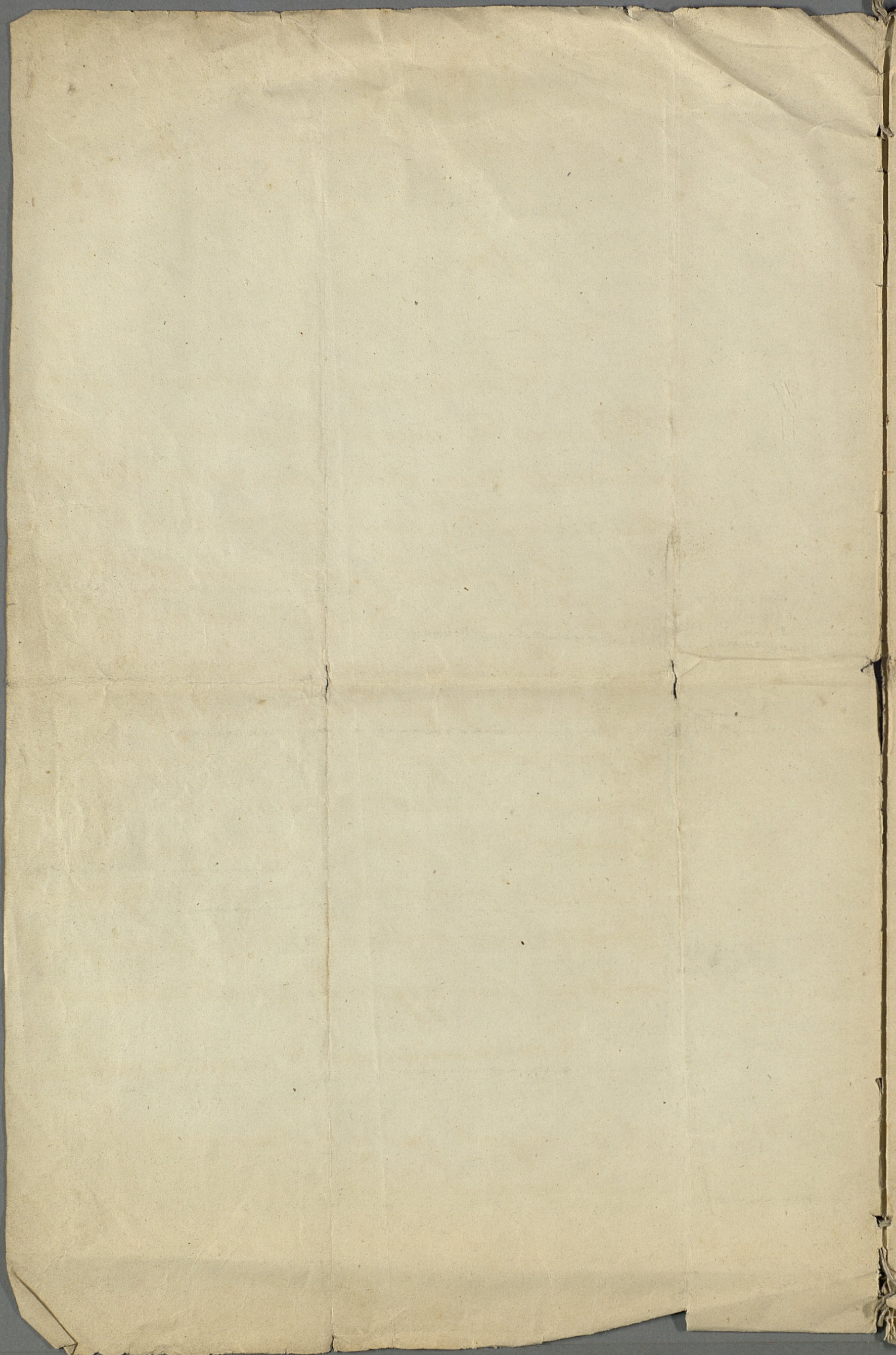
Rapport au  
Comité d'Instruction  
~~Public~~

Délégés Des Cours de  
Lyon



1831.  
par M. de Laffont







*Cette pièce  
n'est rien moins  
qu'une défense ou plutôt  
un préservatif de procédure  
criminelle.*

au Roi

Sire,

Deux chefs d'ateliers ont  
l'honneur de vous transmettre les faits  
suivants, comptant que votre majesté  
les accueillera avec satisfaction.

Le prétendu gouvernement des  
chefs de section à Lyon est une farassette.

Il est vrai que les noms de ces  
chefs ont figuré sur une affiche, ce  
ne fut point pour donner des ordres,  
mais seulement afin de répondre à  
l'invitation de M<sup>le</sup> le Préfet, qui exigea  
deux une protestation contre un placard  
pédicieux. ils se firent à la faire par  
écrit et s'en applaudissent encore.

Commandement de la garde nationale



Ce ne fut qu'en l'absence des chefs  
supérieurs et d'après un ordre de  
M<sup>le</sup> le préfet qu'ils ont réunis le plus

*Ce sont eux (les com-  
missaires) qui ont  
nommé l'Etat Major  
du 24 novembre*

*La protestation  
contre l'affiche  
du 23 novembre*

*L'affiche  
de Beron*

*Voir au ordre dans Barrois  
p. 195*

*Les "gardes nationales  
d'honneur" (Beron, chef d'Etat Major)*



grand nombre de citoyens sous les armes;  
il est plusieurs quartiers ou les officiers  
se présenterent comme simples gardes  
nationaux, ils reçurent pour premier  
ordre celui de reprendre de suite leur rang et  
leur épée. ce fut avec un ton de politesse  
et d'urbanité qui leur permit jamais  
de porter aucune plainte contre les chefs  
de section. M<sup>r</sup>. Bayeux Directeur de  
l'enseignement mutuel et capitaine de  
la garde nationale, reçut notamment  
plusieurs pressantes invitations de se  
rendre à l'attente de ses élèves et celle  
des citoyens composant ses compagnies,  
la dernière lui fut faite par écrit et  
transmise par un chef de section, que  
s'offrit à se transporter à la campagne  
auprès de M<sup>r</sup>. Bayeux, plutôt que de  
souffrir aucun retard à la remise de sa  
lettre.

Les chefs de section ont aussi fait  
des ronds pour s'apurer du mot d'ordre  
attendu qu'il avoit été corrompu et  
multiplié par une faction qui provoqua  
sa faiblesse par le peu d'hésitation qu'elle  
mit à rentrer dans le néant.

H. Bailleur.  
Ch. Klatt notaire du 4 décembre

Année

q. L. S. p. 47

A point de politique  
voilà notre règle de  
conduite pendant ces  
malheureux jours.

\* Perroux (23 novembre)



Charmes  
après que les officiers eurent repris  
leurs rangs, on a vu des chefs de section,  
remettre leurs commandements entre les  
mains de l'adjudant major et demander  
au sergent major de leur compagnie,  
(avec la politesse de la subordination),  
le droit de s'abstenir du service de la  
garde nationale pendant quelques  
jours.

(celui de Buisson)  
L'état major provisoire dans sa  
lettre adressée à M. le Jéfet, a fait une  
erreur qui a pu se propager, en y faisant  
figures en mots lorsque l'autorité fut méconnue,  
la réponse de ce digne magistrat en leur  
adressant de justes éloges, démentit  
ce fait (involontairement supposé par eux)  
en disant " Je vous félicite du zèle que  
" vous avez montré à faire exécuter les ordres  
" que je vous ai donné."

Sauf lorsqu'on  
voit les lettres  
Le 24 novembre  
L'autorité municipale fut égale-  
ment toujours respectée, en voici une  
preuve des plus courantes. M. le  
Maire proposa aux chefs de section de



Cela montre bien en fait  
q. plusieurs

et la phrase de l'annonce  
dans l'affiche Serchon  
du 23 novembre  
« Tous les bons citoyens s'im-  
promettent de rétablir la  
confiance en reconstruisant  
leurs magasins »

Cela montre que  
la Commission des secours  
actuels de section avait  
plus d'autorité que  
les administrations  
légitimes

les "artisans négociants"  
q. l'affiche du 23  
"L'union des  
magistrats de bon cœur"

2 crédits de 100.000  
furent votés par le  
conseil municipal  
les 24 et 25 novembre

Signer une affiche qui invitait les  
habitants à verser sur un album Durable  
de livres à la confiance et enfin couvrir  
leurs boutiques et magasins. Les chefs  
de section s'y refusèrent en observant que  
leurs signatures déplacées, au contraire de  
Donner plus de force d'exécution à cette  
affiche (comme le prétendait M. Le Maire)  
ne serviraient qu'à humilier l'autorité par  
le concours de simples chefs d'ateliers dans  
les actes de l'administration municipale.  
Les habitants se croiroient avec raison  
dominés par des habitants artisans <sup>magistrats</sup>  
semblables à ceux de nouvelle loi, bar-  
ricade devant leurs portes au lieu de les  
couvrir. Sire, d'après ce seul fait vous  
verrez voir l'autorité plus respectée qu'elle ne  
l'exigeoit elle-même.

### Distribution des secours

Les chefs de section élus le fruit de  
l'élection de leurs confrères furent considérés  
comme notables parmi ~~les~~ eux sous le  
rapport de la moralité et de la solvabilité.  
Chargés par la mairie, de procéder à une  
distribution de secours, ils s'en acquittèrent  
en suivant la marche que l'humanité, et



Surtout la plus rigide impartialité leur  
prescrivait dans l'accomplissement  
d'une mission aussi délicate; quoique  
bien résigné d'avance de n'avoir pour  
tout payement de leur peine que quelques  
calomnies sur leur conduite, mais guidés  
par l'urie de faire le bien et l'autorité  
ayant persisté à leur conférer cette mission  
ils n'ont pu désobéir.

Vivie.

Un Chef de section passa le pont volant  
s'aperçut que les percepteurs de ce même  
pont étoient absens de leurs bureaux.  
plus de dégradations occasionnées par  
l'enlèvement de plusieurs plateaux qui  
avoient été arrachés la veille, seruroient  
compromettre la sûreté des passans.  
Il écrit à la Préfecture et faire son  
rapport et le même jour fait insérer dans  
le précurseur, un article dans lequel les  
actionnaires du pont sont invités à faire  
cesser la violation de leur propriété, que  
plus étoit un spectacle de terreur et  
d'incertitude peu rassurant pour les  
marchands à qui M. le Maire fait

Le 24 novembre

n° du 25 novembre





le même jour l'invitation d'ouvrir leurs  
boutiques et magasins.

Les colonnes de tous les genres  
ont accablé les ouvriers. Chacun a  
fourni son compte, la presse de la capitale,  
celle de Lyon elle-même ont tour à tour  
exploité le mensonge. Comme les ouvriers  
compagnons ont reçu leur part d'un  
blame ~~injuste~~ injuste nous allons citer  
un <sup>des</sup> traits capables de les réhabiliter.

Samedi (26 nov.) entre six et huit heures  
Du soir, cinq ou six inconnus se présentèrent  
auprès des chefs de section, en annonçant  
que la Croix rouge fermentait, que déjà  
environ deux mille compagnons étoient  
réunis sur la place principale et prêts  
à faire une descente si l'on tardoit à  
leur envoyer de l'argent, M. le Maire  
instruit de ce rapport, décida qu'il falloit  
leur faire parvenir de suite six mille  
francs. Deux chefs de section et une  
troupe de gardes nationaux escortèrent  
cette somme. Arrivés sur la place de la  
Croix rouge, ils ne virent point de

Considérer avec chefs  
de section, non mais  
autres chefs légitimes

G. Baron, p. 128  
et R.M. p. 285

chambré et d'autre  
sans doute



ensemble; néanmoins quelques  
 personnes isolées indiquèrent le lieu où  
 les chefs de la compagnie étoient réunis.  
 (Café Orme) en entrant dans cette salle ils  
 n'aperçurent aucun symptôme d'efferves-  
 -cence leur possible discussion furent  
 interrompues par l'offre de la somme  
 européenne, en leur disant: voici dix mille francs  
 que M<sup>r</sup> le Maire de Lyon vous envoie, pour en  
 " disposer à votre gré, soit pour soulager les plus  
 " malheureux, l'autre pour soit pour aider à former  
 " votre caisse de bienfaisance. Leur étonnement  
 fut complet ils témoignèrent leur surprise  
 et leur reconnaissance par ces propres  
 termes, " nous n'avons chargé personne de demander  
 " de l'argent à M<sup>r</sup> le Maire nous n'en avons pas besoin  
 " nous savons travailler lundi prochain nous rentrerons  
 " dans nos ateliers. Dites à M<sup>r</sup> le Maire que si nous voulons  
 " une caisse de bienfaisance nous saurons la former de  
 " nos économies au cas que nous tombions dans le besoin  
 " nous savons que nos magistrats ne nous abandonneront  
 " pas. Pour quand à la distribution M<sup>r</sup> le Maire peut lui-même  
 " y procéder que nous dirons que nous ne voulons point de cet  
 argent et que nous sommes les respectueux administrés de  
 l'autorité nous la remercions.

cf. une autre version  
 des Livrets de la compagnie

Note: Celui qui tint ce langage étoit le sieur Garcin prés<sup>t</sup> de  
 cette assemblée